



SCHÉMA DIRECTEUR DE LA VIE ÉTUDIANTE

SCIENCES PO TOULOUSE

SOMMAIRE

Introduction - Inclusion, institutionnalisation et intégration dans l'écosystème universitaire, toulousain et régional

- 4 - Les étudiant·es de Sciences Po Toulouse en quelques chiffres
- 6 - L'écosystème de la vie étudiante à l'IEP

01

Axe 1 : Accueillir et accompagner les étudiant·es

- 11 - Inclusion des étudiant·es
- 13 - Accueil des étudiant·es internationaux·ales
- 16 - Promotion de la santé mentale et préventions des risques
- 19 - Accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle
- 21 - Inclusion des élèves en situation de handicap
- 24 - Aménagement pour les élèves exerçant une activité parallèle (salarié·es, SHN et AHN...)

02

Axe 2 : Promouvoir les égalités et lutter contre les discriminations

- 26 - Lutte contre toutes les discriminations et le harcèlement
- 29 - Égalité femmes-hommes et lutte contre les VSS
- 31 - Égalité des chances et démocratisation
- 33 - Lutte contre la précarité

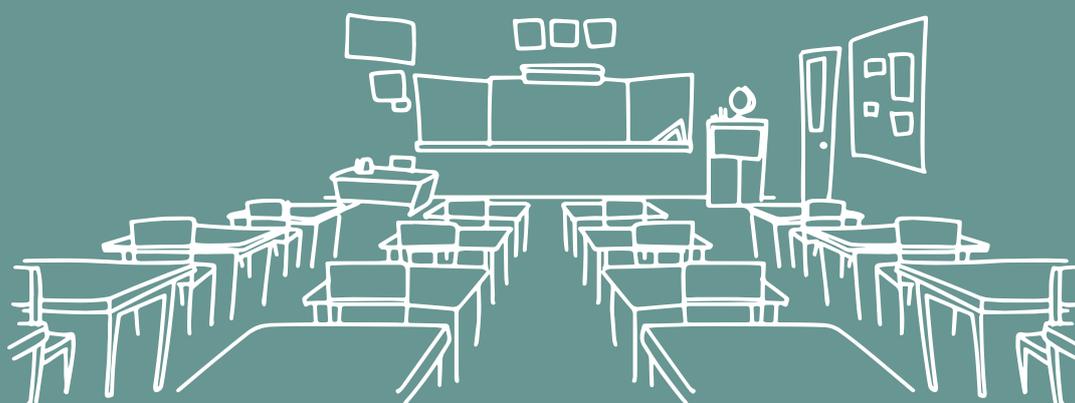
03

Axe 3 : Encourager l'engagement et dynamiser la vie de campus

- 37 - Vie associative et engagement étudiant
- 39 - Démarche de transition écologique
- 42 - Vie démocratique et représentation étudiante
- 44 - Vie culturelle et sportive : développer et rendre visible l'offre du site

- 46 - **Glossaire**





Sciences Po Toulouse a développé un Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) pour favoriser le bien-être, l'épanouissement et la réussite académique de l'ensemble des élèves de l'établissement. Ce plan, qui sera mis en œuvre en 2024-2026, a été élaboré au plus près de leurs besoins afin d'améliorer les actions menées et d'adapter l'environnement éducatif à la communauté étudiante.



INTRODUCTION

Inclusion, institutionnalisation et intégration dans l'écosystème universitaire, toulousain et régional

La crise sanitaire a fortement et durablement affecté les lycéen·nes admis·es depuis 2020 dans l'enseignement supérieur comme l'ensemble des étudiant·es. Notre politique volontariste et innovante vise l'amélioration continue de la qualité de la vie étudiante qui est une condition essentielle du bien-être, de l'épanouissement et de la réussite des étudiant·es tout au long de leur formation académique.

Les admis·es au terme de notre concours commun national ne sont pas originaires de la métropole toulousaine mais viennent, en grande majorité, de toute la France et de ses territoires ultra-marins.

Notre grande école universitaire demeure à taille humaine avec ses promotions de 200 étudiant·es en 1er cycle pour pouvoir accueillir toujours mieux ses étudiant·es séparé·es, le plus souvent pour la première fois, de leur famille et ville d'enfance.

Au cours des cinq années de leur cursus universitaire, les étudiant·es de Sciences Po Toulouse doivent ensuite toujours mieux bénéficier de l'exceptionnelle offre culturelle, scientifique et sportive de la métropole et de la Région Occitanie. La qualité, la richesse et l'effervescence de la vie étudiante et associative de Sciences Po Toulouse depuis la fin du COVID impressionnent et contribuent grandement à son prestige.

Mais on ne saurait oublier la gravité des révélations non si lointaines qui ont notamment valu aux IEP une enquête de l'Inspection générale relative aux violences sexistes et sexuelles. Des progrès significatifs et incontestables ont certes été réalisés depuis, mais il faut aller plus loin dans l'inclusion et le développement d'une culture émancipatrice de tolérance et de respect inconditionnel des dignités de toutes et tous, de chacune et de chacun. Par ailleurs, la vigilance s'impose bien évidemment plus que jamais.

Le plus grand sérieux doit demeurer, garanti par des actions de formation, de communication, de responsabilisation et via une institutionnalisation toujours en cours de la vie étudiante qui ne dispose à Sciences Po Toulouse d'un service spécifique et d'une direction-adjointe dédié·es que depuis trois ans.

Cette institutionnalisation s'accompagne d'autre part d'une ouverture vers l'UT Capitole, vers les actions des autres universités mais aussi vers l'ensemble du pays.

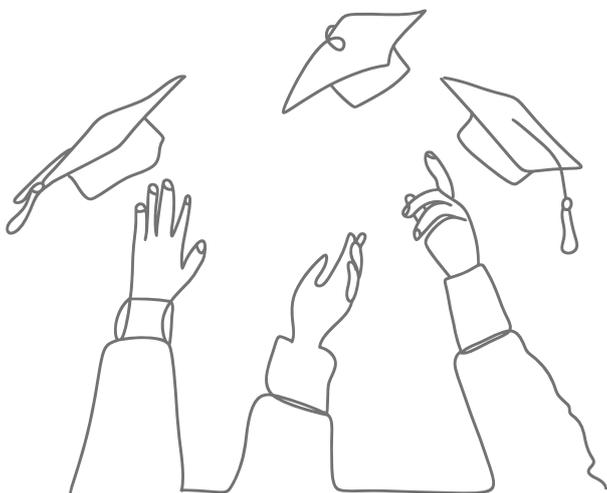
Les activités et des pratiques partagées au sein de la communauté étudiante de Sciences Po Toulouse s'inscriront désormais plus largement dans l'écosystème universitaire et au-delà, en partenariat avec les institutions, les équipements, les associations et les autres grands acteurs de la vie culturelle, scientifique, sportive de Toulouse et de sa région.

C'est ainsi que nous améliorerons les conditions d'existence et les expériences vécues tout au long de la scolarité dans l'enseignement supérieur.

C'est dans ce but de protéger, de rassembler, d'ouvrir vers d'autres horizons et d'émanciper, de garantir et d'améliorer la richesse déjà bien réelle de la vie étudiante à l'IEP de Toulouse que ce Schéma Directeur de la Vie Étudiante (SDVE) a été élaboré par la directrice adjointe de l'établissement.

Dans le cadre des politiques ministérielles engagées, du dialogue territorial lancé dans la Région académique Occitanie, au sein de l'Université de Toulouse Capitole et en collaboration avec l'Université de Toulouse, Sciences Po Toulouse poursuit ainsi son programme pluriannuel de promotion des égalités et d'amélioration de la vie étudiante lancé en septembre 2021. Avec ce SDVE, notre institution d'Enseignement Supérieur et de Recherche réaffirme sa volonté de planifier, de structurer et de consolider une politique dédiée à l'amélioration continue des conditions d'étude, de l'environnement de travail et du bien-être de ses étudiant-es, en l'adaptant à leurs besoins.

La mise en œuvre de ce Schéma Directeur de la Vie Étudiante s'inscrit prioritairement sur les acquis et les ressources propres de l'établissement face aux besoins exprimés par les usagères et usagers de l'école. Il prend place dans le cadre de l'Etablissement Public Expérimental UT Capitole tout en tenant compte des responsabilités prises en charge par l'Université de Toulouse, dont le SIMPSS. Une difficulté particulière tient aux incertitudes relatives aux évolutions institutionnelles sur le site toulousain. Les axes retenus aux différents niveaux institutionnels seront ainsi adaptés selon l'évolution des partenariats à venir.





UN SDVE

élaboré au plus près des besoins des étudiant·es

L'élaboration du SDVE de Sciences Po Toulouse repose sur l'ensemble des informations collectées par la directrice adjointe aux Égalités et à la Vie Étudiante (EVE) et le service Vie Étudiante, permettant de croiser les expériences des usager·es et celles des personnels et des partenaires qui prennent part à la vie étudiante de l'établissement. Le travail mené s'inscrit ainsi dans une démarche collective visant à saisir, au plus près des réalités quotidiennes, les demandes et les besoins de nos étudiant·es.

L'identification des actions du SDVE s'appuie d'abord sur l'enquête portant sur l'expérience étudiante à Sciences Po Toulouse réalisée en 2021-2022. Cette consultation a donné la possibilité aux étudiant·es de s'exprimer pour mieux connaître leurs conditions d'existence et d'étude, mieux appréhender leur état de santé ainsi que leurs expériences des violences et des discriminations. L'enquête comportait un volet quantitatif (par questionnaire, avec un taux de réponses complètes de 29.5% de la population des étudiant·es de l'IEP) et un volet qualitatif (par entretiens). La comparaison des résultats obtenus avec ceux de l'enquête de l'Observatoire de la vie étudiante (OVE) de 2020 a permis de saisir la spécificité des caractéristiques des étudiant·es de Sciences Po Toulouse. Elle a ensuite donné les moyens de dresser un état des lieux précis des différences entre étudiant·es de l'IEP en termes de sentiment d'intégration et de réussite. Un premier diagnostic a pu être établi sur les situations de difficulté, de mal-être, les expériences de discriminations et de violences, en identifiant certains des facteurs qui les favorisent. Elle a ainsi permis de réfléchir aux actions à mettre en place pour lutter contre et favoriser le bien-être et la réussite de tous·tes.

Le plan d'actions du SDVE a ensuite été construit tout au long de l'année 2023-2024 à partir des échanges menés avec l'ensemble des acteur·ices de la vie étudiante. Une consultation a été organisée en février-mars 2024 auprès de tous les services de l'établissement, en interaction directe et quotidienne avec les étudiant·es.

Les besoins ont également pu être identifiés lors des contacts réguliers entre le service de la Vie Étudiante et les associations, les élu·es étudiant·es et plus largement, les usager·es de l'établissement.

S'y ajoutent les réunions organisées par la direction des études avec les délégué·es du

premier cycle. Des points réguliers ont par ailleurs été faits avec les psychologues, les partenaires associatifs extérieurs et la cellule d'écoute de l'IEP.

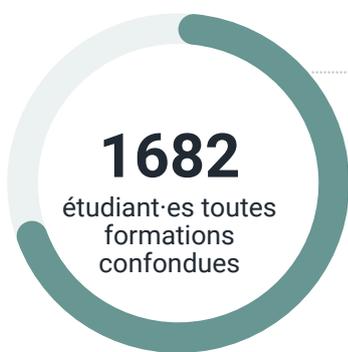
La rédaction du SDVE s'est appuyée sur les échanges lors de la présentation en Commission des Formations et de la Vie Étudiante (CFVE) le 21 novembre 2023 et en Conseil d'Administration (CA) le 1er décembre 2023 ainsi qu'au sein du Comité de Direction (CODIR). Elle bénéficie également des retours des élu·es étudiant·es, consulté·es en mai 2024. Le Schéma Directeur de la Vie Étudiante est soumis au vote lors de la CFVE du 30 mai 2024 et du CA du 7 juin 2024. Les actions identifiées sont mises en œuvre dès la rentrée 2024 et s'accompagnent d'une communication auprès de l'ensemble de la communauté et des partenaires.



LES ÉTUDIANT·ES

en quelques chiffres

année 2023-2024



1197

étudiant·es inscrit·es
dans le Diplôme de
Sciences Po Toulouse



ÂGE MOYEN



de femmes en 1A



d'élèves boursier·es
et **423** exonérés de
droits d'inscription
(boursiers + échelon 0)



élèves
internationaux·les
dans l'établissement
(Erasmus, étudiant·es
des DU et des
doubles diplômes)



435

étudiant·es en
double diplôme
(TBS, UCM, Bologne,
DDE, INSA)

L'ÉCOSYSTÈME

de la vie étudiante à l'IEP



1

SERVICE SPÉCIFIQUEMENT
DÉDIÉ À LA VIE ÉTUDIANTE ET À
LA PROMOTION DES ÉGALITÉS :

une directrice adjointe EVE, une chargée
de la vie étudiante et des égalités, une
chargée de mission pour la cellule
d'écoute

1

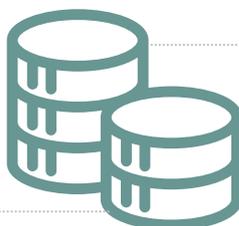
DIRECTION DES ÉTUDES
avec des coordinateur·ices par année

1

RÉFÉRENTE HANDICAP



26
ASSOCIATIONS
DOMICILIÉES



26 000€
de fonds CVEC (par an)

40 000€
de fonds propres de l'IEP (par
an)

PÔLE FORMATION ET VIE ÉTUDIANTE

SERVICES

Vie étudiante et
promotion des Egalités
Scolarité des formations
Insertion professionnelle,
stages et formation
continue
Bibliothèque
Ressources
Relations internationales



LES SERVICES DÉDIÉS À LA VIE ÉTUDIANTE

PÔLE DÉMOCRATISATION

programme DISPO, projet
Acorda, programme accès
à la fonction publique et
classes talents

PÔLE FONCTIONS SUPPORT

avec notamment le
Service Système
d'information,
informatique,
audiovisuel et télécom

LABORATOIRES DE RECHERCHE

avec des doctorant·es
(LaSSP et LEREPS)

SERVICE
COMMUNICATION

AXE - 01



**ACCUEILLIR ET ACCOMPAGNER
LES ÉTUDIANT·ES**

Inclusion des étudiant·es

- **Action 1 : Prolonger et améliorer les pré-rentrées des égalités et du climat qui favorisent l'inclusion et la cohésion au sein des promotions d'étudiant·es :**

- De nombreux **modules de formation** et de sensibilisation jalonnent la semaine de pré-rentrée des différentes promotions. Les ateliers portent sur divers thèmes dont la lutte contre les violences sexistes et sexuelles, le racisme, les LGBT+phobies mais aussi sur l'urgence climatique et les leviers d'action. Les thématiques sont appelées à être encore élargies pour prendre en compte au mieux la diversité et l'inclusion de tou·tes. Les responsables d'associations sont quant à elles et eux formé·es à la lutte contre les VSS en soirée étudiante ainsi qu'à la réduction des risques festifs (sexuels, auditifs, substances psychoactives, risques de sécurité routière).

- Le **forum des associations et de la vie étudiante**, à pérenniser, constitue un moment convivial pour (re)découvrir les associations étudiantes de l'IEP ainsi que les services et structures de proximité (association Nightline, psychologues de l'IEP, office de tourisme de Toulouse, SIMPPS, Espace Culturel d'UT Capitole, Service jeunesse de la mairie de Toulouse...). Mieux présenter la bonification de l'engagement associatif dans le cursus d'études (points bonus sur la moyenne générale du semestre) favorisera un engagement accru de la part des étudiant·es dans la vie associative.

- **Les temps de sociabilité** en début d'année pourraient être accrus afin de favoriser la création de liens et le sentiment d'inclusion au sein des groupes de conférence de méthode et les promotions de masters/parcours.

- **Action 2 : Faciliter l'intégration des primo-entrant·es :**

- **Institutionnaliser un tutorat des étudiant·es de première année** pour favoriser l'intégration des primo-entrant·es et améliorer leur connaissance de l'établissement en étant accompagné·es par leurs pairs.

- **Améliorer la complémentarité avec le Welcome Desk** de l'Université de Toulouse qui est un espace dédié à la vie étudiante, dont l'équipe et ses partenaires accueillent les étudiant·es français·es et de l'international dans leurs démarches pour le logement, la santé, les formalités de droit au séjour et la mobilité, entre autres. Différents services publics sont également disponibles sur rendez-vous : préfecture, CAF, Crous.

- **Généraliser des lectures d'été** mises en œuvre dans certains parcours pour les nouveaux et nouvelles entrant·es en quatrième année.

- **Participer au dispositif, organisé à l'échelle de l'EPE, « Bienvenue à UT Capitole »** pour favoriser l'inclusion des étudiant·es sur le site toulousain. Une journée de « Forum

Campus » est organisée en début d'année pour accueillir les nouveaux et nouvelles arrivant-es notamment (en 2023, les $\frac{3}{4}$ des participant-es étaient primo-arrivant-es, selon le questionnaire de satisfaction). Des stands permettent de recueillir des informations sur la culture, le sport, les associations ou encore les stages et l'orientation.

- **Mettre en place un module de formation « compétences informationnelles »** à destination des primo-entrant-es. Il s'agit d'un module de 9 heures pour les 160 étudiant-es en première année, intégrée dans une UE de la maquette du diplôme. Il pourrait être complété avec la mise en place d'une initiation aux usages de la plateforme Moodle pour s'approprier les outils du Campus virtuel.

- **Soutenir l'organisation d'événements étudiants** en début de chaque semestre qui permettent de socialiser rapidement aux exigences fortes de respect et d'inclusion ainsi que de renforcer la cohésion et le sentiment d'appartenance à Sciences Po Toulouse. Faciliter et aller dans le sens d'activités qui n'ont pas uniquement trait à des soirées d'intégration de début de semestre, avec des activités organisées en collaboration avec les associations étudiantes.

- **Action 3 : Améliorer l'accès à des espaces collectifs de travail et de détente :**

- **Organisation annuelle du stand « Ta BU t'accueille »** : un stand, installé dans la cour de l'école interpelle et accueille les étudiant-es au moment de la rentrée universitaire, durant deux semaines. L'objectif est de présenter les services de la bibliothèque de Sciences Po Toulouse ainsi que ceux de l'université. La bibliothèque reçoit dans des bonnes conditions de confort ses étudiant-es, canapé, fauteuils, environnement silencieux, chauffé l'hiver et rafraîchi l'été. Le service a mis l'accent sur la qualité des prestations (67 000 entrées à la bibliothèque en 2023) cette démarche se poursuivra dans les années à venir de manière à favoriser l'inclusion et lutter contre l'isolement (avec par exemple la création d'un pôle BD et la poursuite des aménagements des espaces et mobiliers « détente »).

Réflexion pour améliorer les espaces de vie dans l'IEP pour les étudiant-es avec l'aménagement au sein de la Manufacture des Tabacs d'un espace de convivialité à l'échelle de l'UT Capitole et si possible au niveau de l'IEP. Cela permettrait de favoriser les temps d'échanges informels entre étudiant-es et de disposer d'un lieu pour déjeuner et se réunir à l'abri des intempéries.

INDICATEURS

- Taux de participation aux activités de la Semaine des Égalités et du Climat
- Taux de participation aux activités organisées par la Comité de la Transition Écologique
- Taux d'engagement dans les associations dès la première année
- Taux de fréquentation de la bibliothèque
- Création d'un nouvel espace de convivialité et de détente au sein de l'établissement

Accueil des étudiant·es internationaux·ales

- **Action 4 : Favoriser l'intégration des étudiant·es internationaux·les dès leur arrivée dans l'établissement :**

- **Poursuivre la Pré-rentrée des étudiant·es internationaux·les** (comportant des cours de mises à niveaux en français et cours fondamentaux ainsi que des visites culturelles et expériences sportives...)

- **Stage intensif de Français langue étrangère (FLE)** pour les nouveaux et nouvelles étudiant·es du DU francophone.

L'objectif est de renforcer leurs bases en français et d'acquérir un niveau minimum pour suivre les cours du DU francophone. Il s'agit également d'une semaine de pré-intégration qui leur permet de faire connaissance avec les autres étudiant·es internationaux·les inscrit·es à l'année dans le DU FR. Des activités de découverte culturelle et de la ville leurs sont également proposées. Cette intégration a lieu chaque année durant une semaine avant la rentrée de septembre. Elle concerne 25 étudiant·es par an et implique également un·e professeur·e de FLE ainsi que la chargée de mobilité entrante. Le stage intensif de FLE doit être validé par les étudiant·es pour pouvoir intégrer le DU FR (95% de taux de réussite en moyenne).

- **Réfléchir à la mise en œuvre d'un sas de mise à niveau** pour tou·tes les étudiant·es étranger·es dans les principales disciplines pendant la semaine de pré-rentrée. Cela pourrait être particulièrement utile pour certain·es étudiant·es en Double Diplôme avec une université étrangère, comme l'université Complutense de Madrid (UCM)

- **Institutionnalisation**, via les associations de l'école, de la mise en relation des étudiant·es étranger·es avec les étudiant·es de l'IEP volontaires pour leur accueil et leur accompagnement dans les premières semaines de leur installation à Toulouse

- **Institutionnalisation de la Summer School**

- **Action 5 : Accompagner dans les démarches administratives les étudiant·es internationaux·les en échange, et indépendant·es, inscrit·es dans les DU Francophone et Anglophone :**

- **L'accompagnement par la chargée de mobilité entrante débute avant le départ des étudiant·es** (informations visas et sécurité sociale) puis il consiste en des réunions d'informations à l'arrivée (orientation et accompagnement dans les inscriptions administratives et pédagogiques, dans les démarches administratives auprès de la CAF, de l'OFII, des banques, etc.) et se poursuit tout au long de leur scolarité à l'IEP de Toulouse.

- **Le Service des Relations Internationales (SRI) prévoit la mise en place du logiciel de gestion de mobilité MoveOn**, en janvier 2025 pour une mise en service pour la rentrée universitaire 2025-2026. L'objectif est de faciliter le suivi et la prise en charge administrative des étudiant·es en mobilité internationale. Ce logiciel devrait également rendre les informations plus accessibles pour les étudiant·es et les échanges plus fluides avec l'administration de leurs institutions d'accueil et d'envoi. Il permettra également d'avoir des indicateurs au sein de l'établissement fiables.

- **Action 6 : Faciliter l'accès au logement des étudiant·es internationaux·les :**

- **Quotas logement CROUS en Cité Universitaire** : chaque année, l'IEP bénéficie de 31 places réservées en cité universitaire gérées par le CROUS pour ses étudiant·es internationaux·les. Ce quota permet de loger 1/6ème des étudiant·es internationaux·les accueilli·es à l'IEP chaque année et de proposer une solution peu onéreuse aux plus précaires. Le dispositif est mis en place au moment des admissions dans les DU, par semestre, en septembre et janvier. Les places libérées en décembre par les étudiant·es au premier semestre sont réattribuées aux nouveaux et nouvelles arrivant·es au deuxième semestre. Toutes les places sont pourvues et les demandes ne sont pas toutes satisfaites.

- **Mise en place de la Bourse Toul'box à partir de la rentrée 2024**. Afin d'anticiper les problèmes rencontrés par les étudiant·es internationaux·les et d'éviter que certain·es se retrouvent sans logement à leur arrivée à Toulouse une bourse Toul'box sera mise en place à la rentrée 2024. Cette aide prendra la forme d'une prise en charge de la Toul'Box opérée par l'Université de Toulouse pour certain·es étudiant·e internationaux·les, et en particulier du pack « recherche et réservation de logement » qui propose un accompagnement individualisé dans la recherche de logement et les démarches administratives. Le dispositif fonctionne par semestre, en septembre et janvier, avec un budget de 5 500€ par an, soit environ 25 bourses.

- **Action 7 : Poursuivre la traduction du site internet et des documents administratifs en anglais.**

Le service des RI travaille à la mise à jour régulière des informations accessibles en ligne aux étudiant·es internationaux·les en anglais, sur les activités du SRI, mais également de l'établissement en général pour qu'ils et elles puissent bénéficier des mêmes informations et aides que les étudiant·es de notre établissement. Les formulaires et les documents administratifs sont également régulièrement traduits pour rendre l'information accessible à ce public.

- **Action 8 : Favoriser l'intégration des étudiant·es internationaux·les au sein du site universitaire local et national :**

- **Développer des événements spécifiques tels que la présentation du Welcome Desk** et de l'Université de Toulouse ou encore le petit déjeuner d'accueil des étudiant·es internationaux·les de l'EPE, afin de permettre à celles et ceux arrivant à Sciences Po de rencontrer les autres étudiant·es de l'EPE et les différents services qui sont mis à leur disposition via l'Université Toulouse Capitole.

- **Contribuer ou participer plus activement à la semaine de la mobilité internationale** de l'Université Toulouse Capitole, participer aux rencontres entre les étudiant·es français·es et de l'international organisées par l'EPE.

- **Action 9 : Faciliter les échanges entre étudiant·es en mobilité sortante, entrante, et en retour de mobilité :**

Créer un dispositif de mise en relation entre les étudiant·es de 1A et 2A intéressé·es par telle ou telle université étrangère avec ses étudiant·es présent·es dans nos locaux. Réfléchir à de nouveaux outils de communication dont la publication annuelle d'un livre-photo « retour d'expérience » des étudiant·es de l'IEP en mobilité sortante.

INDICATEURS

- Obtention du label « Bienvenue en France » horizon 2026. L'obtention de cette labélisation par Campus France serait un gage de la qualité de l'accueil des étudiant·es internationaux·les.
- Stabilité des accords d'échanges étudiants
- Nombre d'étudiant·es internationaux·les accompagné·es par an (200 étudiant·es en 2023-2024)
- Taux de réussite des DU
- Questionnaire de satisfaction des étudiant·es internationaux·les
- Nombre d'étudiant·es internationaux·les sans logement au moment de la rentrée universitaire de septembre et de janvier

Promotion de la santé mentale et préventions des risques

- **Action 10 : Renforcer les liens et les relations avec les institutions à l'échelle de l'UT Capitole et l'UT :**

Notamment le Service Interuniversitaire de Médecine Préventive (SIMPPS) et au-delà les associations et structures spécialisés (Toulouse Métropole, Région ...).

- **Action 11 : Accompagner les étudiant·es dans la gestion de leur charge de travail.**

Cette dernière constitue en effet un important facteur de stress. La gestion du temps constitue le premier motif de difficultés pour 2/3 des étudiant·es qui en rencontrent, selon l'enquête menée à l'IEP sur l'expérience étudiante. L'accompagnement dans la gestion de la charge de travail passe par une réflexion continue sur le calendrier universitaire et les efforts menés pour lisser la charge du travail au cours des semestres. Elle pourra être complétée par la constitution de boîte à outils sur la gestion du temps, la priorisation des tâches et l'organisation du travail.

- **Action 12 : Maintenir et renforcer la prise en charge des étudiant·es en situation de fragilité psychologique :**

- **Poursuite et renforcement des dispositifs de prise en charge de séances psychologiques** individuelles, anonymes et confidentielles, grâce à un partenariat avec deux psychologues (5 séances par étudiant·e), les services de santé étudiante ainsi que du dispositif "Mon soutien psy" prévu par le ministère de la Santé. Renouvellement des conventions des deux psychologues pour étendre à l'ensemble de l'année universitaire (1er septembre – 31 août) et augmentation prévue pour l'année 2024-2025 du temps de consultations des psychologues pour qu'un plus grand nombre d'étudiant·es puissent être pris·es en charge.

- **Poursuite des séances de soutien psychologique en anglais** : dans l'objectif de rendre accessible le soutien psychologique aux étudiant·es internationaux·les, des séances sont également proposées à celles et ceux qui en éprouvent le besoin, grâce à la mise à disposition d'un suivi en langue anglaise réalisé par une personne dédiée.

- **Maintien de la collaboration entre les gestionnaires de scolarité**, les coordinateur·ices pédagogiques des 1ers et 2nd cycle et les enseignant·es pour identifier et rediriger les étudiant·es en souffrance qui rencontrent des problèmes de santé mentale ou physique (crises de panique avant et pendant les examens, absences répétées...).

En premier cycle, les étudiant·es qui en font la demande bénéficient en effet de rendez-

-vous individualisés avec la coordinatrice de 1A et 2A qui permettent de les orienter vers les ressources disponibles, internes et externes, ainsi que d'établir les aménagements dédiés. Cette collaboration permet aussi de lutter contre le décrochage.

- **Action 13 : Poursuivre les actions de prévention et d'accompagnement autour des sujets de santé mentale et de bien-être :**

- **Prolongement des ateliers de sophrologie pris en charge par l'institution.** Ces ateliers ont lieu une fois par mois et réunissent jusqu'à vingt étudiant·es. L'objectif est de leur donner des clés de gestion du stress et de leurs émotions, mobilisables au cours de leur cursus à Sciences Po Toulouse.

- **Poursuite des actions de communication autour de la santé mentale** avec le partage du contact du SIMPPS et des plaquettes de ressources produites par le service de vie étudiante. Selon l'enquête étudiante menée à l'IEP, 44% des étudiant·es disent avoir déjà renoncé à consulter un médecin et 37% à voir un psy : les actions de communication visent à faire diminuer le non-recours à un suivi de santé.

Projet de création d'un annuaire d'associations d'aide médico-psychologique pour les étudiant·es.

- **Séances de préparation au départ en mobilité internationale pour les étudiant·es de 2A**
L'année de mobilité peut constituer un important facteur de stress, c'est pourquoi le service des Relations Internationales organise des sessions de préparation au départ permettant d'aborder les aspects culturels, sanitaires et sécuritaires d'une mobilité à l'étranger. Lors de ces sessions les étudiant·es bénéficient de recommandations de sécurité, santé, adaptation culturelle mais aussi d'un rappel des procédures administratives liées à leur mobilité. L'objectif est de les aider à se projeter au mieux dans leur mobilité et s'y préparer le plus tôt possible, en réduisant ainsi leur stress et en facilitant leur départ. Ces sessions ont aussi pour objectif de favoriser leur intégration sur place et de les rassurer lors des phases de doute, réduisant ainsi les échecs de mobilités, souvent liés à des difficultés d'adaptation. Une partie de ces sessions de préparation au départ devrait ainsi être animée dès 2024-2025 par un·e psychologue partenaire de l'établissement, spécialisé·e dans l'interculturel.

- **Suivi spécifique pour les étudiant·es les plus isolé·es tels les élèves redoublant la 5ème année** (entre 5 et 10 par an), pour mémoire / rapport de stage, qui ont un risque élevé de souffrances psychiques (plus de présence à l'IEP, coupure avec le cadre scolaire classique).

- **Maraudes de prévention en santé mentale organisées par le dispositif Suricate** (association Arpade). Un groupe de jeunes formé·es aux enjeux de la santé mentale par un·e psychologue mènent des maraudes de pairs à pairs afin d'échanger avec les étudiant·es sur leur santé psychologique, de les sensibiliser aux signes qui doivent les alerter, tout en leur fournissant des ressources locales leur permettant d'en prendre soin.

- **Maraudes de prévention des comportements addictifs par le dispositif Pose la main, coordonné par l'Université de Toulouse.**

- **Permanences de sensibilisation à la santé mentale** par l'antenne locale de l'association Nightline.

- **Permanences des étudiant·es relai-santé du SIMPPS** sur différents sujets : comportements addictifs, bien-être, nutrition ...

- **Action 14 : Former les personnels et les élèves aux enjeux liés à la santé mentale, à la santé sexuelle et à la gestion des risques :**

- **Formation annuelle de personnels et d'élèves aux premiers secours en santé mentale (PSSM).** Cette formation est particulièrement importante pour l'ensemble des personnels de scolarité en contact avec les étudiant·es pour mieux repérer les signes de détresse psychologiques et prendre en charge les personnes en situation de crise (attaque de panique, crise suicidaire, crise psychotique, entre autres).

- **Accentuer et fixer des objectifs précis pour la formation des personnels et des étudiant·es** à la communication assertive ou bienveillante, au renforcement des relations professionnelles positives.

- **Poursuite des actions concrètes de lutte pour la santé sexuelle** avec le partage de plaquettes de documentation sur le sujet dans les WC de l'établissement ainsi que la mise à disposition gratuite de préservatifs internes et externes, d'unidoses de lubrifiant et la proposition de sessions de dépistages tenus par l'association Enipse.

- **Forum de la santé sexuelle :** chaque année, le service de la vie étudiante et les associations étudiantes Les Sans Culottes (association féministe) et IEProud (association de défense des droits des personnes LGBT+) organisent un forum de la santé sexuelle. Avec huit structures représentées pour vingt professionnel·les ayant fait le déplacement (associations et acteurs publics - Planning Familial, Enipse, SIMPPS, entre autres), les étudiant·es peuvent avoir accès à des renseignements fiables en matière de santé sexuelle, des bilans de prévention ainsi que des dépistages rapides (TROD).

INDICATEURS

- Nombre de demandes de rendez-vous auprès des psychologues et nombre d'étudiant·es accompagné·es
- Participation aux ateliers organisés autour de thématiques liées à la santé mentale
- Renouvellement périodique de la grande enquête étudiante réalisée en 2022 pour avoir des résultats quantifiables sur ces questions

Accompagnement à l'orientation et à l'insertion professionnelle

- **Action 15 : Prolonger et renforcer les dispositifs et événements spécifiquement mis en place par le service des stages et de l'insertion professionnelle** afin de maintenir un taux élevé d'insertion professionnelle à la sortie de l'IEP et de diminuer l'incertitude des étudiant·es autour de leur avenir professionnel :

- **Forum des métiers et de l'orientation** : Journée banalisée permettant aux étudiant·es de se renseigner sur leur futur master (1er cycle) et de rencontrer des personnes de différents milieux professionnels (1er et 2ème cycle). Le forum compte environ 70 intervenant·es sur les stands et les tables rondes. Une enquête est réalisée à la fin auprès des participant·es, et en 2023, 100% des répondant·es ont déclaré avoir trouvé la présentation des masters utile et 88% recommanderaient à d'autres étudiants de participer au forum, ce qui invite à reconduire ce dispositif.

- **Dispositif My Job Glasses** : Dispositif permettant aux étudiant·es de rencontrer en ligne des professionnel·les des secteurs qui les intéressent. Ce dispositif est ouvert aux 1A, 2A et 4A en activité facultative (inscription au semestre, renouvelable). Pour favoriser la participation au dispositif considérée comme utile par les étudiant·es qui y ont déjà pris part, une évolution est prévue pour la rentrée 2024-2025 en rendant l'activité obligatoire et notée pour les 5A.

- **Conférences métiers et conférences sur les *softs skills*** : organisation de deux conférences métiers (les métiers de la culture et les métiers du journalisme), d'une conférence sur les *softs skills* (« structurer son projet professionnel et booster ses candidatures ») et d'une conférence « *Progress RH* ». Ces conférences sont ouvertes à tou·tes les étudiant·es de l'IEP pour les conférences métiers et plutôt aux 5A pour les *softs skills* et la recherche de stage. Elles sont réalisées en soirée pour être compatibles avec les emplois du temps et permettre au plus grand nombre d'y participer. Ce dispositif de conférence pourra évoluer en positionnant de manière systématique les créneaux sur des heures de cours, afin d'inciter les étudiant·es accompagné·es par leurs enseignant·es à y participer.

- **Activité « Apprendre à réseauter » à développer.**

- **Forum avec les *alumni*** : échange annuel entre étudiant·es et *alumni* dans le format d'un *afterwork*. Pour le premier forum des diplômé·es organisé en mars 2023, 80 étudiant·es étaient inscrit·es.

- **Modules d'insertion professionnelle pour les 4A du parcours Communication en alternance** : « *soft skills* » et « CV et lettres de motivation » de 2h chacun.

Possibilité de l'élargir à d'autres parcours de l'IEP sur demande des étudiant-es et des responsables pédagogiques.

- **Réseau professionnel d'appui des ancien-es élèves engagé-es dans la transition socio-écologique** (groupe LinkedIn, Club Développement durable des diplômés de Sciences Po Toulouse, participation au forum des métiers avec une table ronde en ligne sur la chaîne Youtube de l'établissement sur la découverte des métiers de la transition écologique...) et développement de partenariats permettant l'acquisition de compétences techniques et professionnalisantes sur ces questions (Partenariats avec l'institut de la formation du bilan carbone, l'association Notre affaire à tous, l'IFERISS sur la transition écologique et avec plusieurs écoles autour de projet d'aménagement durable (INSA, ENSA, UT2J...).

- **Action 16 : Développer la convention Alumni signée en 2022.**

Sciences po Toulouse Alumni est l'association des diplômé-es de Sciences Po Toulouse qui a pour but de fédérer les ancien-es étudiant-es afin de renforcer les liens entre diplômé-es, constituer un réseau d'entraide et concourir à la promotion de Sciences Po Toulouse.

- **Action 17 : Créer et pérenniser le « Carré des Alumni » à la bibliothèque pour valoriser les publications des diplômé-es.**

Les Alumni organisent des événements ponctuels à la bibliothèque, y font des dédicaces pour les étudiant-es des promotions actuelles et contribuent à développer une image réseau et donnent une visibilité sur l'après diplôme et la diversité des parcours. En 2024, ce dispositif compte 125 ouvrages et il a vocation à être pérennisé, avec une augmentation de la collection de mois en mois.

- **Action 18 : Poursuivre et renforcer l'accompagnement à la recherche de stage et de contrat d'alternance.**

Pour les élèves de la spécialité « Communication », la 5ème année du Diplôme de Sciences Po Toulouse se déroule en alternance (1 semaine à l'école, 3 semaines en entreprise) ; d'autres projets sont actuellement en cours d'élaboration (DNM).

INDICATEURS

- Taux de participation aux événements mis en place par le service des stages et de l'insertion professionnelle
- Nombre de stages réalisés au premier et au deuxième cycle
- Taux d'insertion professionnelle à la sortie de l'IEP de Toulouse

Inclusion des élèves en situation de handicap

- **Action 19 : Développer et approfondir les relations complémentaires avec les services de nos partenaires co-signataires du plan handicap puis du Schéma Directeur Handicap de l'EPE**, en complément de l'adhésion à la Charte de la diversité et au programme « Atout pour tous ».

Membre de l'EPE de l'Université de Toulouse Capitole, en qualité d'Etablissement-Composante et à ce titre, l'IEP intègre le schéma directeur Handicap de l'EPE UT Capitole. Il s'agit d'un document transversal qui présente les actions et projets de l'université afin de répondre aux diverses problématiques rencontrées par les personnes en situation de handicap. L'objectif du schéma directeur Handicap est d'avoir une politique commune au niveau de l'EPE UT Capitole sur différents sujets : l'accueil, l'accompagnement formation, examens, diplomation, la poursuite d'études (masters, doctorat), la vie associative et l'insertion professionnelle. Une révision de ce document sera réalisée chaque année via un comité de révision.

- **Action 20 : Renforcer l'accueil spécifique des étudiant-es en situation de handicap (ESH)**

Cet accueil comporte plusieurs volets : une communication lors des journées de pré-rentrée autour du handicap pour améliorer la connaissance des procédures et des dispositifs existants et inciter les élèves à y recourir, la création d'un guide d'accueil pour les ESH avec des versions adaptées, un entretien individuel d'accueil des ESH, la mise en place d'un parcours documentaire des ESH (Services et accessibilité en bibliothèque) en lien avec les bibliothèques de l'Université Toulouse Capitole. L'accompagnement pour les étudiant-es avec trouble du neuro-développement (autisme, trouble du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité, troubles « dys »...) se fait en partenariat avec le programme Atypie-Friendly, qui sera maintenu dans les années à venir.

- **Action 21 : Formaliser les procédures d'aménagement :**

Ces procédures reposent sur la structuration d'une équipe plurielle autour des ESH qui réunit plusieurs acteur-ices internes et externes de l'IEP pour décider de la mise en place effective des aménagements demandés par les étudiant-es et ceux préconisés par le médecin du SIMPPS. Elles s'appuient notamment sur la référente handicap, la cheffe de scolarité et les agent-es de scolarité, les coordinateur-es pédagogiques, l'association Atypie Friendly, etc. Les ESH peuvent bénéficier d'aménagements concernant les absences, les résultats, la participation aux examens, etc. Un projet de formalisation d'une procédure de gestion des aménagements pour les examens est prévu.

L'établissement bénéficie par ailleurs d'une dotation financière du MESR de 8 000€ par an

pour la mise en place des aménagements nécessaires (aides humaines et techniques).

- **Mise en place d'un tutorat** plus systématique par des étudiant·es rémunéré·es pour accompagner les ESH.

- **Harmoniser et partager aux enseignant·es et aux étudiant·es les procédures à appliquer** dans le cadre d'examens aménagés en contrôle continu (procédures de demande et de prêt d'ordinateur en particulier) à horizon 2025. Créer un guide des besoins spécifiques et des bonnes pratiques à destination des chargé·es de cours.

- **Formaliser une procédure de gestion des aménagements pour le concours d'entrée en 1ère année**

- **Action 22 : Accroître et fixer des objectifs pour les formations de sensibilisation des personnels administratifs, des enseignant·es et des responsables pédagogiques** sur la thématique du handicap, sur le modèle de la formation du 24 octobre 2023 autour de l'accueil de personnes porteuses de troubles du spectre de l'autisme, en partenariat avec l'UT Capitole et Atypie-Friendly.

Face à l'augmentation de la population étudiante avec des besoins spécifiques, il s'avère aujourd'hui nécessaire de penser non pas l'adaptation d'un cours au cas par cas par le service du pôle handicap, mais l'inclusion de règles d'accessibilité simples dans la conception du cours par les enseignant·es. Cette conception en amont permet aussi d'éviter la stigmatisation propre à l'adaptation individualisée d'un cours.

La sensibilisation s'appuie aussi sur la plateforme de ressources et d'accompagnement Atypie-Friendly, pour mieux accompagner les étudiant·es vivant avec un TND dans l'enseignement supérieur et vers l'emploi.

- **Action 23 : Améliorer la fourniture de matériel informatique pour les étudiant·es en situation de handicap qui en ont besoin :**

- Lors des examens, le SIAT fournit des ordinateurs configurés sans accès réseau possible et qui sont systématiquement « nettoyés » avant chaque prêt afin d'être utilisés lors des examens sans donner accès à des ressources supplémentaires. Ils peuvent bénéficier, selon les aménagements, de logiciels de correction orthographique. Cette action est en forte augmentation chaque année. En 2023-2024, 15 étudiant·es sont concerné·es (dont 7 en première année). Un plan d'achat pluriannuel de matériel est mis en place requérant un investissement en ressources humaines pour sa gestion.

- **Pour les candidat·es du concours commun des IEP en situation de handicap**, entre 50 et 60 ordinateurs sont par exemple à fournir pour le concours d'avril 2024 et il est possible que cela augmente dans les années à venir.

- **Action 24 : Accompagner les ESH dans la professionnalisation** : un premier accueil est proposé par la chargée d'insertion professionnelle de l'établissement qui peut mettre en place un accompagnement individualisé selon la situation de l'étudiant·e. L'accompagnement s'appuie aussi sur la plateforme Atouts pour tous de l'Université de Toulouse qui vise à favoriser l'insertion professionnelle des étudiant·es en situation de handicap grâce au partenariat des établissements d'enseignement et des entreprises partenaires. La chargée d'insertion professionnelle travaillera avec le Service Universitaire d'Information et d'Orientation et d'aide à l'Insertion Professionnelle (SUIO-IP) de l'EPE UT Capitole. Le SUIO-IP est un service handi-accueillant qui veille à créer dans tous ses dispositifs et ses actions de l'inclusivité. Ce dispositif d'accompagnement sera mis en place dès la rentrée 2024-2025.
- **Action 25 : Renforcer l'aménagement des lieux d'étude** pour les personnes en situation de handicap : les bâtiments où se déroulent les cours sont accessibles aux personnes à mobilité réduite et des places en amphithéâtre sont aménagées pour les étudiant·es en fauteuil roulant. Une réflexion sera engagée autour de la création d'espaces qui permettent le repos et le calme pour les étudiant·es avec un handicap invisible.

INDICATEURS

- Nombre d'étudiant·es en situation de handicap accompagné·es chaque année (25 étudiant·es en 2019-2020, 60 en 2023-2024)
- Ressources matérielles (ordinateurs, salles...) disponibles pour faciliter les aménagements pour les ESH
- Nombre de personnels formé·es sur la question du handicap, notamment au sein de la scolarité
- Création d'une enquête de satisfaction des ESH

Aménagement pour les élèves exerçant une activité parallèle (salié·es, SHN et AHN...)

- **Action 26 : Poursuivre la formalisation des contrats pédagogiques et d'aménagements d'études** en collaboration avec la direction des études pour les sportif·ves et artistes de haut niveau (SHN et AHN).

D'importants **aménagements peuvent leur être accordés** via ce statut : faciliter les changements de groupes de conférences de méthode, aménager la scolarité en plusieurs années, aménager les examens, justifier les absences pour compétitions, proposer un suivi individualisé avec la scolarité et les coordinateur·ices pédagogiques...

Institutionnalisation d'un **guichet de service administratif spécifique**.

- **Action 27 : Améliorer la prise en compte de la situation des étudiant·es dans l'emploi :**

- **Collection systématique des données** (contrats et horaires de travail) pouvant affecter leur scolarité.

- Possibilité d'aménagements, notamment une procédure de changement de groupe de langue. Projet de mise en place d'une **procédure dématérialisée de contrat d'aménagement et de changement de groupe ou de cours**, à faire directement via l'intranet.

- **Améliorer la connaissance** qu'ont les étudiant·es des dispositifs d'aménagement.

- **Action 28 : Maintenir l'accès et renforcer le Campus Virtuel** pour les étudiant·es qui ne peuvent pas effectuer leur 3ème année de mobilité à l'étranger. Le campus virtuel permet entre autres à des publics spécifiques (artistes et sportif·ves de haut niveaux, étudiant·es en situation de handicap) qui ne peuvent pas effectuer de mobilité, de suivre des cours en ligne et de valider les crédits nécessaires à l'obtention de la 3ème année du diplôme.

INDICATEURS

- Taux de réussite aux examens des élèves exerçant une activité en parallèle aux études
- Augmentation du nombre de SHN et AHN accueilli·es au sein de l'établissement

AXE - 02



PROMOUVOIR LES ÉGALITÉS ET
LUTTER CONTRE LES DISCRIMINATIONS

Lutte contre toutes les discriminations et le harcèlement

- **Action 29 : Accroître les ressources humaines et financières dédiées à la promotion des égalités.**

Prolonger et augmenter les efforts budgétaires mis en place depuis 2021 avec la création d'une direction adjointe aux Égalités et à la qualité de vie ainsi qu'avec le recrutement en 2022 d'une assistante ingénieure en charge de la Vie étudiante (0.75 ETP) et de la promotion des égalités (0.25 ETP), participant aux réseaux professionnels du réseau des IEP. Cela passe par exemple par le renfort nécessaire d'un contrat étudiant sur toute l'année universitaire. Ce soutien permet de mettre en place plus de projets mais aussi de pouvoir accueillir les étudiant·es sur des plages horaires plus larges. Bénéficier d'un contrat étudiant permet également d'avoir un impact concret et réel sur la qualité de vie étudiante grâce au remplissage hebdomadaire des distributeurs de protections menstruelles et de préservatifs.

- **Action 30 : Pérenniser la Rentrée des Égalités :**

Formation des étudiant·es sur les VSS, les LGBTI+phobies, le racisme et toutes les formes de discriminations par le biais d'ateliers en groupes et de conférences plénières ouvertes à l'ensemble des étudiant·es, y compris en doctorat, ainsi qu'aux enseignant·es-chercheur·es et personnels administratif. Cette formation a lieu chaque année depuis 2021 la première semaine de la rentrée de septembre. Les ateliers sont organisés pour les 1A, 2A et 4A ainsi que les étudiant·es des DU anglophone et francophone (soit 1248 étudiant·es concerné·es en 2022). Les thématiques abordées pourront être renouvelées afin d'élargir le spectre des violences, inégalités et discriminations prises en compte au fil des ans. A la rentrée 2025 serait ainsi organisé un module de réflexion sur colonisation, colonialisme et racisme.

- **Action 31 : Prolonger les dispositifs volontaristes d'accompagnement social et de santé dont la Cellule d'écoute sur les violences sexistes, sexuelles et les faits discriminatoires créée en 2021.**

La formation continue des membres de la cellule doit être poursuivie. Un travail d'information concernant les dispositifs et ressources disponibles doit favoriser l'accès de tou·tes. La cellule d'écoute interne de Sciences Po Toulouse peut être saisie par toute personne, étudiant·e ou membre du personnel, ayant été victime ou témoin de harcèlement, de VSS et/ou de discrimination.

L'écoute est nécessairement confidentielle et peut être anonyme. Il est également possible de bénéficier d'une écoute et d'un accompagnement par des professionnel·les extérieur·es à Sciences Po Toulouse grâce à une convention établie avec le CIDFF31. Cette dernière permet d'être pris·e en charge directement par l'association (écoute, informations juridiques, orientation vers des psychologues...).

- **Action 32 : Intégrer des modules spécifiques d'apprentissage** sur les thématiques de lutte contre les discriminations au sein de certains enseignements. Réfléchir à la mise en place d'activités de sensibilisation en vue d'améliorer les pratiques de communication, notamment en ligne et lutter plus largement contre le harcèlement et le bizutage.
- **Action 33 : Poursuivre l'institutionnalisation du développement et de l'encadrement des activités associatives** qui peuvent constituer des espaces propices à la reproduction des inégalités et des discriminations :

- **Encadrement des activités associatives via une Fédération des associations** : déclaration préalable des activités, engagement à mettre en place des modalités de régulation et d'organisation prévenant des actes délictueux, rappel sur le cadre juridique et les conséquences pénales. L'activité de la Fédération des associations est encadrée par une charte de lutte contre les VSS et les discriminations afin d'organiser des événements (festifs et non festifs) aussi sécurisés que possible. Toutes ses activités sont contrôlées par un pôle VSS bénéficiant d'un veto si ce dernier estime qu'un niveau de sécurité satisfaisant n'est pas atteint.

- **Développement de la formation des responsables d'associations** (30 responsables formé·es sur les VSS en milieu festif par le CIDFF31 en 2023) et des membres (50 personnes formées aux risques festifs par l'association Avenir Santé en 2023).

- **Conditionnement de la domiciliation des associations** et de l'octroi de subventions à une politique de lutte contre les VSS et toutes les formes de discriminations ainsi qu'au suivi des formations VSS et Risques festifs. Adoption systématique en annexe de la Charte des associations du dispositif de lutte contre les VSS.

- **Favoriser l'implication des associations dans la lutte contre les VSS** et tout type de discriminations en encourageant la mise en place de dispositifs de veille et l'organisation d'activités de sensibilisation. Approfondir la formation de toutes les membres des associations sur les conduites responsables (en matière de VSS et de conduites à risque) et sur l'inclusion des personnes en situation de handicap.

- **Action 34 : Poursuivre les dispositifs d'accueil et de soutien pour les étudiant·es transgenres :**

Communiquer systématiquement autour du formulaire de demande de reconnaissance de prénom et/ou de genre d'usage durant les études pour que l'IEP puisse mettre à jour le plus rapidement possible et dans tous ses champs de compétence, l'identité de ses étudiant·es. Pour les élèves partant en stage et n'ayant pas modifié leurs documents d'identité, il est possible de fournir à la structure d'accueil un document de Sciences Po Toulouse attestant du prénom / genre à utiliser s'ils sont différents de l'état civil de l'étudiant·e. La formation sur les LGBT+phobies organisée pour les étudiant·es de première année lors de la rentrée des égalités leur permet d'avoir des connaissances favorisant le respect et l'inclusion des personnes transgenres dans la promotion. Il est également prévu que le personnel de l'école soit formé à l'accueil des étudiant·es transgenres en 2024-2025.

- **Action 35 : Poursuivre et renforcer le soutien auprès des étudiant·es appartenant aux minorités sexuelles et de genre :**

En cas de difficultés psychologiques, Sciences Po Toulouse travaille conjointement avec le CeSaMe, centre toulousain de ressources en santé mentale pour les personnes LGBT+. Une convention pourrait être établie pour pérenniser ce soutien. Une réflexion pourra être engagée autour de la nomination d'un·e référente sur les questions LGBTQI+ en plus des dispositifs existants identifiables par les étudiant·es. De nouvelles actions, sur le plan culturel, de promotion des égalités et de visibilité de la diversité sexuelle et de genre seront également envisagées.

INDICATEURS

- Taux de participation aux modules de sensibilisation
- Résultats du rapport annuel de la cellule d'écoute interne à l'IEP
- Nombre de campagnes menées et relayées autour de la lutte contre les discriminations et le harcèlement

Égalité femmes-hommes et lutte contre les Violences Sexistes et Sexuelles

- **Action 36 : Pérenniser l'organisation du Mois des Égalités**, autour de la journée internationale de lutte pour les droits des femmes (8 mars).

Le thème du mois de mars évolue chaque année. En 2024, ce sont les menstruations qui ont été traitées sous un angle féministe. Une exposition des planches de l'illustratrice Camille Besse sur la précarité menstruelle, mise à disposition par l'Université Paris Saclay, a été proposée dans un hall, ainsi que l'affichage au sol de deux violentomètres géants afin d'en imposer la lecture aux passant·es. Enfin, un atelier cuisine et une représentation théâtrale ont été organisés par le Collectif Cocktail, compagnie locale. Ce type d'initiative pourra également être développé dans les années à venir avec les associations étudiantes.

- **Action 37 : Mettre en place des outils supplémentaires de communication** dans la continuité du Livret de lutte contre les VSS (« Violences sexistes et sexuelles : Comment réagir ? ») par le réseau des IEP distribué à tou·tes les étudiant·es depuis la rentrée de 2023. Approfondir la réflexion autour d'une communication non-stéréotypée et non-discriminante dans toutes les communications de la part de l'établissement (courriels, règlements, formulaires, plaquettes de promotion...).
- **Action 38 : Prolonger les partenariats avec l'extérieur** autour de ces questions, comme le conventionnement avec le Centre d'information sur les droits des femmes et des familles Haute-Garonne (CIDFF31), notamment pour des permanences juridiques.
- **Action 39 : Poursuivre le conventionnement pour la consultation d'une sexologue-traumatologue**, en complément de la permanence existante pour des séances avec deux psychologues dans les locaux de l'IEP.
- **Action 40 : Développer et fixer des objectifs pour la formation de l'ensemble des étudiant·es** autour de la lutte contre les VSS :

- **Module de sensibilisation aux VSS** pour les étudiant·es internationaux·les. Un module de sensibilisation aux VSS en anglais est proposé depuis 2022 aux étudiant·es du DU anglophone. Ce module s'inscrit dans le cadre de la rentrée des égalités et a pour objectif de sensibiliser aux discriminations de genre et propose une réflexion et une discussion sur les normes et stéréotypes dans une perspective interculturelle. Les étudiant·es francophones bénéficient de leur côté des ateliers organisés pour les étudiant·es du diplôme.

Le dispositif concerne 90 étudiant·es anglophones et 60 étudiant·s francophones. Il a lieu tous les ans lors de la semaine des égalités. Le module devrait être, à partir de l'année 2024-2025, proposé également aux nouveaux et nouvelles entrant·es du deuxième semestre.

- **Financer de nouvelles formations** à destination des personnels de l'IEP et des étudiant·es doctorant·es et ATER des laboratoires en complémentarité avec les Écoles doctorales et l'UT Capitole.

• **Action 41 : Approfondir la prise en compte des inégalités vis-à-vis des personnes menstruées :**

- Lutter contre la **précarité menstruelle** en poursuivant la mise à disposition des protections périodiques gratuites en libre service. Son réassort hebdomadaire se fait grâce au soutien du contrat étudiant.

- Réflexion sur la mise en place d'un **congé menstruel** et ses modalités, en lien avec la direction des études et les représentant·es étudiant·es, pour l'année 2024-2025.

INDICATEURS

- Nombre d'étudiant·es participant aux activités du Mois des Égalités
- Nombre d'étudiant·es formé·es à la lutte contre les VSS
- Recensement des documents et supports diffusés sur ces questions
- Taux de recours aux dispositifs mis en place pour lutter contre la précarité menstruelle



Égalité des chances et démocratisation

- **Action 42 : Poursuivre et développer la politique nationalement reconnue du réseau ScPo en général et d l'IEP de Toulouse en particulier en matière de démocratisation, par le biais du programme DISPO** (Dynamique de l'Innovation Sociale et Politique), labellisé « Cordées de la réussite » depuis 2008 et inscrit dans le Programme d'Études Intégrées (PEI, levier de la politique nationale de démocratisation menée par le réseau Sciences Po) :

- Cette action repose sur un service dédié au sein de l'établissement et de dispositifs spécifiques mis en place à Sciences Po Toulouse qui bénéficie d'une longue expérience et qui ont fait école. Le programme DISPO vise révéler et accompagner les ambitions des élèves vers les études supérieures longues. Il repose sur trois principaux axes : méthodologique (développer une méthodologie de travail adaptée aux exigences de l'enseignement supérieur) ; orientation active (construire un projet d'orientation en lien avec les étudiant·es tuteur·ices et des professionnel·les lors des activités en ateliers et des journées fédératrices) ; culture et sport (expérimenter le spectacle vivant, découvrir les domaines artistiques, sportifs, médiatiques, scientifiques et culturels à travers de multiples activités).

- **Renforcer l'élargissement vers l'Occitanie Est** du programme DISPO, actuellement présent dans 12 départements des deux académies de Toulouse et Montpellier, couvrant ainsi la quasi-totalité de la Région Occitanie. 1315 élèves DISPO de la 4^{ème} à la Terminale, au sein de 54 établissements du secondaire.

- **Poursuite du tutorat DISPO**, avec l'engagement chaque année d'étudiant·es dans le programme phare de démocratisation de l'école. Leur contribution repose notamment sur 3 à 4 déplacements annuels dans un établissement du secondaire et la participation à un ou plusieurs événements fédérateurs. En 2023, on compte 270 étudiant·es tuteur·ices dans le programme, dont 250 de Sciences Po et 20 de UT Capitole. Le programme implique trois déplacements annuels dans un établissement affecté à l'étudiant·e et la participation à un ou plusieurs événements fédérateurs. Ces tuteur·ices sont notamment accompagné·es par deux volontaires en mission de service civique. Une réflexion sera engagée pour valoriser davantage cet engagement dans le cursus des étudiant·es.

Action 43 : Accueillir des collégien·nes stagiaires de niveau 3^{ème} dans le service Stages et Insertion professionnelle pour favoriser dès le niveau collège une proximité avec les établissements d'enseignement supérieur. Inscription de l'établissement sur la plateforme régionale d'offres de stage pour deux élèves de 3^{ème}. Plus de demandes que de capacité d'accueil et effort important des

personnels administratifs du service dans l'encadrement du stage.

- **Action 44 : Développer le pôle presse et revues au sein de la bibliothèque avec emprunts possibles** afin de contribuer à l'accès de tou·tes à une presse coûteuse, à partir de 2024.

Le développement de cette action s'est accompagné d'un travail de promotion avec un « caf'express » tous les lundis matin du mois de janvier 2024 pour mettre en avant ce nouveau service. Le thé ou le café était offert aux étudiant·es pour expliquer les nouveaux services du pôle revue/presse. La communication sera poursuivie dans les mois à venir.

- **Action 45 : Elargir encore les heures d'ouverture de la bibliothèque** (d'ores et déjà 8h30-19h30) au public le soir pour accompagner les étudiant·es dans leurs périodes d'examens, avec une fermeture à 20h30.

INDICATEURS

- Taux d'étudiant·es bousier·es parmi les nouveaux et nouvelles entrant·es
- Résultats du bilan annuel du service DISPO
- Nombre d'étudiant·es engagé·es dans le projet DISPO
- Fréquentation de la bibliothèque et emprunts de périodiques en lien avec du projet « accès à la presse pour tou·tes »



Lutte contre la précarité

- **Action 46 : Maintenir et renforcer les efforts financiers et dispositifs d'aides de l'IEP** pour les étudiant·es précaires :

- Améliorer encore le **dispositif d'Aide sociale** à destination des étudiant·es non-boursier·es et boursier·es taux 0 et 0bis dont le quotient familial est inférieur à 17 000 € par an, dans la poursuite de la hausse du plafond mis en place en 2022. Ces étudiant·es accèdent désormais à l'aide sociale réservée auparavant à un quotient familial inférieur ou égal à 15 000 €. 128 bénéficiaires en 2023-2024 avec un montant moyen de l'aide de 520 €.

- Pérenniser le **dispositif d'Aide d'urgence** simplifié et rationalisé, destiné à pallier un changement ou un accident survenu dans la situation de l'étudiant·e. Ces aides sont attribuées après rendez-vous individuel avec un·e assistant·e social·e du service de santé des étudiant·es

- Poursuivre l'élargissement du **dispositif d'exonération du paiement des droits d'inscription** qui a été mis en place. Réflexion, au niveau des IEP membres du concours commun du réseau ScPo, sur une réduction des coûts des concours d'entrée en 1ère et 4ème année, au bénéfice des étudiant·es boursier·es.

- **Action 47 : Faciliter l'accès au logement**, avec la Résidence Armand Duportal, située non loin de Sciences Po Toulouse, ouverte en 2021 (convention spécifique avec le CROUS pour avoir accès à des logements en échange de missions de tutorat). Les étudiant·es bénéficient du dispositif « Pour les réussites » (tutorat et animations), porté par la préfecture de la Haute-Garonne et le Crous Toulouse-Occitanie, en partenariat avec l'Université Toulouse Capitole et Sciences Po Toulouse.

- **Action 48 : Organiser et améliorer le prêt d'ordinateurs et d'objets utiles à la vie étudiante** pour les élèves qui en ont besoin :

- **Prêt d'ordinateur aux étudiant·es en situation de fracture numérique** après validation de la demande par la Direction de la Vie Étudiante. Le parc dédié à cette activité est vieillissant et l'activité entre en conflit avec la fourniture de matériel pour les examens des étudiant·es en situation de handicap : projet d'accroître et d'améliorer le matériel informatique disponible pour cette action.

- **Banque d'objets pour organiser des événements conviviaux**, élaborée par la bibliothèque, pour permettre aux étudiant·es de créer des événements chez elles et eux s'ils n'en ont pas les moyens matériels. La bibliothèque met ainsi à disposition, avec des modalités de prêt adapté (de 14 jours), du petit matériel comme les appareils à raclette, fondue, gaufriers. Le dispositif expérimental, mis en place en 2024, pourrait être pérennisé. D'autres prêts sont à envisager par exemple la mise en place de boîtes à outils susceptibles d'apporter une aide en début ou en fin d'année à des étudiant·es qui emménagent ou quittent des appartements de location.

- **Banque d'objets informatiques** pour dépannage quotidien : la bibliothèque met également à disposition des adaptateurs, clés USB, chargeurs, câbles. Ce matériel de connectique est financé dans le cadre des ressources documentaires et tout·e étudiant·e présent·e à la bibliothèque peut l'emprunter.

- **Action 49 : Proposer des emplois étudiant** au sein de l'IEP, compatibles avec le suivi des études :

- La bibliothèque recrute deux fois par an des moniteur·ices étudiant·es pour faire essentiellement de l'accueil, de l'équipement et des travaux de bibliothéconomie, particulièrement sur les plages horaires du soir afin de permettre une fermeture tardive. Cela concerne cinq étudiant·es par an sur 10 mois et peut constituer une source de revenus non négligeable.

- Le service de la vie étudiante recrute également un·e étudiant·e, avec une durée de contrat qui pourrait être étendue à l'année universitaire en 2024-2025.

- Le Pôle d'Accueil des Étudiant·es (PAE) propose 6 contrats par semestre, avec la possibilité de faire 2 semestres au cours de sa scolarité pour qu'un nombre plus important d'étudiant·es puisse en bénéficier. Ce sont des contrats en 10h par semaine hors périodes d'examens, afin d'aménager au mieux l'emploi du temps avec la poursuite d'étude. Ils sont complétés par des contrats pour la période estivale (de mi-mai à début septembre) en 25h par à destination des étudiant·es ayant déjà travaillé au PAE.

- Des missions rémunérées plus ponctuelles sont par ailleurs confiées à nos étudiant·es. Une réflexion sera également engagée autour du projet de rémunération des tuteur·ices des 2A intégrés dans l'équipe pédagogique

- **Action 50 : Aider financièrement à la mobilité internationale de l'IEP :**

- La mobilité internationale étant obligatoire pour tou·tes les étudiant·es de 3ème année, l'IEP a développé **son propre dispositif d'aide à la mobilité**, pour soutenir financièrement la mobilité de ses étudiant·es.

Ce dispositif intervient en complément des aides financées par les autres bailleurs locaux et internationaux dans le but d'aider le plus possible d'étudiant·es à financer leur mobilité, en tenant compte des destinations et ressources de chacun·e. Le budget est de 70 000€ par an, avec 66 bourses accordées. L'attribution se fait chaque semestre.

Le Service RI travaille par ailleurs à la rationalisation des dispositifs d'aides à la mobilité : afin d'en simplifier la gestion et de les rendre plus lisibles pour les étudiant·es, le service cherche à redéfinir les modalités d'attribution des différents dispositifs d'aides à la mobilité gérés par l'établissement.

- Le SRI prévoit la mise en place pour la rentrée 2025-2026 du **logiciel de gestion de mobilité MoveOn** facilitant les démarches administratives des étudiant·es en mobilité sortante grâce à une plateforme unique sur laquelle ils et elles pourront notamment faire toutes leurs demandes d'aides à la mobilité. Ce logiciel devrait rendre les informations plus accessibles pour les étudiant·es et les échanges plus fluides avec l'administration.

- **Bourses Erasmus+ financées par l'Union Européenne** : l'IEP sollicite chaque année des fonds auprès de la Commission Européenne. Des forfaits complémentaires mobilité durable et inclusion (pour les étudiant·es les plus précaires) sont compris dans ces aides à la mobilité. 125 aides sont versées chaque année, avec un budget de 300 000 € par an. Il mobilise un·e gestionnaire des aides financières, une chargée de projet Erasmus+, la cheffe de service et le service financier.

- **Aides à la mobilité de la Région Occitanie** pour les étudiant·es non boursier·es sur critères sociaux : l'IEP dépose chaque année une demande de fonds auprès de la Région Occitanie. 50 aides sont versées par an pour un budget de 90 000€. L'attribution des bourses se fait chaque semestre.

- **Aides à la mobilité du MESRI** pour un budget de 25 000€ par an. 50 aides sont versées chaque année. Ce dispositif fait l'objet d'une enquête annuelle qualitative et quantitative par le MESRI.

INDICATEURS

- Nombre d'étudiant·es soutenu·es par des bourses et des aides d'urgence (8 dossiers pour 2023-2024)
- Nombre d'emprunts auprès de la banque d'objets par les étudiant·es en situation de précarité, à partir des statistiques du logiciel d'emprunt

AXE - 03



**ENCOURAGER L'ENGAGEMENT ET
DYNAMISER LA VIE DE CAMPUS**

Vie associative et engagement étudiant

- **Action 51 : Poursuivre l'accompagnement des associations étudiantes** avec un cadre institutionnel en amélioration continue :

- Encadrement des associations étudiantes grâce à **0,75 ETP** depuis mai 2022
- Restructuration du **cadre institutionnel** de la vie associative toujours effective. La charte des associations a été complétée afin de l'adapter aux évolutions des priorités et exigences de l'institution en matière de sécurité, de lutte contre les VSS et les discriminations, mais aussi d'écologie via une annexe sur le développement durable. Depuis mai 2022, une **Fédération des associations** remplace le Bureau Des Étudiant·es et permet de piloter et d'encadrer la vie associative (cf. thématique 7 sur la lutte contre toutes les discriminations). Son fonctionnement est régi par un des statuts rédigés avec l'aide d'une juriste, dont l'objectif est d'éviter la prise de pouvoir de quelques un·es et de garantir l'horizontalité et la collégialité.
- Poursuite des **projets du réseau des Sciences Po** autour de l'engagement associatif : le COPIL Vie Étudiante a pour projet la production d'un Guide de reprise d'une association étudiante
- Mise en place de principes de **transition écologique**, avec l'adoption systématique de l'annexe de la charte des associations qui porte entre autres sur le gaspillage alimentaire, l'impact des goodies sur l'environnement, les moyens de transport à privilégier pour les déplacements dans le cadre d'activités associatives, la réflexion autour des partenariats responsables...

- **Action 52 : Favoriser l'engagement des étudiant·es en assurant davantage la valorisation de l'engagement étudiant (VEE)** : Rénovation des « activités facultatives » permettant d'obtenir une bonification sur la moyenne générale du semestre (points bonus) et encouragement à la participation à la vie associative, aux instances et engagements citoyens par reconnaissance dans le cursus de formation.

- **Action 53 : Optimiser le soutien à l'organisation d'événements associatifs en fournissant les financements, les espaces et les outils nécessaires :**

- Poursuite des **expositions au sein de la bibliothèque** : dans le cadre des activités associatives de l'école et des projets collectifs menés au sein des parcours du diplôme,

certain-es étudiant-es et/ou enseignant-es sollicitent la bibliothèque pour accueillir des expositions, parfois accompagnées d'une bibliographie et/ou de la constitution d'un fonds spécifique. On peut noter deux expositions sur le climat et une exposition sur le féminisme à travers des femmes « extraordinaires » durant l'année 2023-2024. Les expositions durent de 1 à 6 mois selon le désir de l'association et le calendrier de la bibliothèque.

- **Assistance technique audiovisuelle** pour les activités associatives : certaines associations sollicitent le SIIAT pour un support technique lors d'événements.

- Optimiser l'usage de la **salle dédiée aux associations** au sein des locaux, servant pour les réunions en petit comité et pour le stockage de matériel

• **Action 54 : Encourager le développement et la diversification du tissu associatif par la collaboration avec les services au sein de l'établissement :**

- Multiplication des **projets communs entre le service de la vie étudiante et les associations**. Depuis deux ans, le forum de la santé sexuelle est par exemple organisé par la vie étudiante et les associations Les Sans Culottes et IEProud. Chaque partie bénéficie ainsi du soutien des autres (vie étudiante : réseau de contacts, facilités à gérer le volet administratif du projet / associations : compétences en termes de communication, réseaux sociaux, mobilisation des élèves).

- Collaboration entre le **Comité de la Transition Écologique et l'association GAÏA** : 1 siège au CTE est destiné à un·e membre de l'association, co-portage (CTE/GAÏA) de certains événements (semaine de l'écologie, digital clean day, projections de films, etc.)

- **Tutorat** au sein du programme d'égalité des chances DISPO : engagement des étudiants dans le programme phare de démocratisation de l'école « DISPO » qui leur permet de s'investir au sein de l'établissement.

- Poursuite du **partenariat avec les Alumni (journée des diplômé-es...)** et la **Junior entreprise** : il s'agit d'une convention entre le service Insertion Professionnelle et la junior entreprise pour favoriser la communication de leurs missions et inversement. Partenariat de communication sur l'activité avec *MyJobGlasses* (création d'une vidéo). Convention faite pour la première fois en février 2023 et renouvelée janvier 2024 avec le nouveau bureau.

INDICATEURS

- Taux d'engagement associatif des étudiant-es de l'IEP
- Nombre d'événements organisés par les associations de l'IEP
- Nombre d'« activités facultatives » prises en compte

Démarche de transition écologique

- **Action 55 : Poursuivre l'institutionnalisation et la formalisation de la démarche de transition écologique engagée à l'IEP :**

- **Obtenir la labellisation Développement Durable et Responsabilité Sociétale (DD&RS)** en 2026. Ce label permet de valoriser nationalement et internationalement les démarches de développement durable et de responsabilité sociétale des établissements d'enseignement supérieur et de recherche français.

- **Coordonner le SDVE avec le Schéma Directeur DD&RSE** grâce à la collaboration avec le Comité de la Transition Écologique de l'établissement et un Groupe de Travail spécifique.

- **Pérenniser le recrutement d'un personnel dédié** qui prolongera le travail réalisé par le Comité de la Transition Écologique (CTE), mis en place suite à une initiative étudiante. Ce CTE a notamment produit un plan de transition, un plan de sobriété adopté fin 2022 et a réalisé un bilan carbone de l'école en 2023.

- **Mise en place d'une carte carbone** pour la rentrée 2024-2025, adoption d'un plan de mobilité pour 2024-2025, adoption d'un guide de mobilité durable 2024-2025

- **Action 56 : Généraliser la formation et la sensibilisation des étudiant·es sur les questions de transition écologique et de préservation de l'environnement :**

- **Semaine de la Rentrée des égalités et du climat, journées de banalisation dédiées et semaine de l'écologie** : poursuivre la sensibilisation de l'ensemble des étudiant·es avec l'organisation de fresques (fresque de l'écologie pour les 1A, fresque de l'économie circulaire, de la biodiversité, des frontières planétaires, etc.), d'ateliers (ateliers 2tonnes pour les 4A...) et de conférences chaque année

- Offre de formation renouvelée incluant plus de **800 heures de cours sur la transition écologique** dispensées chaque année du cursus et dans le parcours dédié à la transition écologique (parcours TERS)

- Mise en place de **modules de sensibilisation aux écogestes** et poursuite de la campagne de communication pour favoriser la sobriété de l'établissement (réduction et tri des déchets, consommation d'eau, d'électricité et de chauffage)

- **Formation par les activités facultatives** gratifiées autour de la transition socio-écologique (Plateforme UVED sur Moodle de l'IEP, Formation B.A-BA Climat et biodiversité CNED, Formation aux pratiques d'apprentissage coopérantes)

- Attribution d'un **prix du meilleur mémoire de la transition**

- Rôle des **éco délégué-es** par promotion

- **Partenariat de professionnalisation** avec l'institut formation carbone pour former les étudiant·es TERS sur le bilan carbone.

- **Action 57 : Diminuer l'empreinte carbone liée aux déplacements des étudiant·es de l'IEP :**

- Approfondir la **politique de mobilité pour le transport urbain** : la politique de mobilité s'envisage au niveau de l'EPE et de l'UT en collaboration avec le CROUS Occitanie mais aussi Toulouse Métropole, la Région Occitanie et la SNCF (projet TER Toulousain). Mise à disposition d'une carte d'étudiant·e multiservice (dont carte Pastel pour les Vélib')

- **Encourager la mobilité douce des étudiant·es** : réflexions en cours sur les mobilités internationales (guide des mobilités durables en cours de rédaction, carte carbone, proposition d'un quota carbone par étudiant·es pour sensibiliser à l'impact des mobilités en cours de discussion, projet d'un plan de mobilité)

- Poursuivre la **prise en compte de l'impact écologique de la mobilité dans la stratégie internationale**. La mobilité ayant un impact fort sur l'impact écologique de l'établissement, le Service des Relations Internationales (SRI) prend en compte les enjeux de transition écologique dans le développement de sa stratégie internationale.

La priorité est donnée dans le développement de nouveaux accords à l'Europe, afin d'offrir plus de choix de destinations accessibles sans prendre l'avion aux étudiant·es en mobilité. Lors de la répartition des étudiant·es dans les universités partenaires, la priorité est donnée pour les destinations Hors Europe aux étudiant·es souhaitant partir à l'année en mobilité académique. Enfin, des aides financières supplémentaires sont versées aux étudiant·es qui choisissent un mode de transport écoresponsable. Les étudiant·es en mobilité représentent environ 190 personnes de 3e année par an.

- Mise en œuvre du **forfait mobilité douce sur crédits Erasmus**

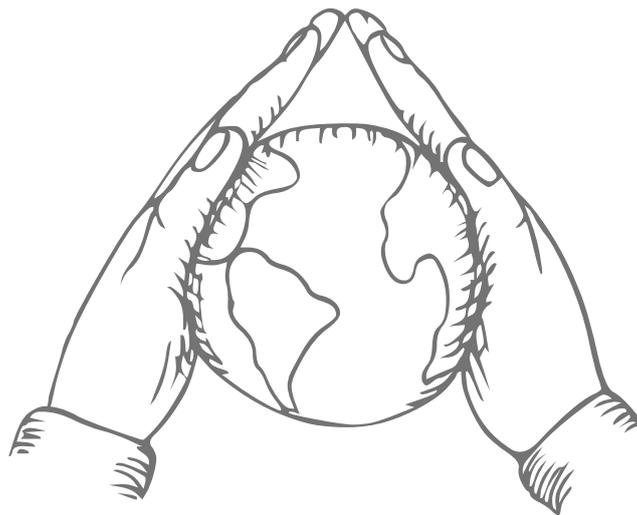
- **Action 58 : Encourager la mise en place d'initiatives étudiantes et l'organisation d'événements qui s'inscrivent dans la démarche de transition écologique :**

- **Accroître le soutien aux associations** qui promeuvent ces axes dans leurs projets et leurs actions.

- **Poursuivre l'institutionnalisation et le financement des voyages pédagogiques** hors les murs liés à la transition écologique, de reconnexion au vivant ou encore lors de COP Climat (démarches d'accréditation de l'établissement aux COP Climat)
- **Accompagner l'organisation de conférences ou d'événements** aux formats novateurs autour de ces questions (recyclerie, clinique juridique du parcours TERS, création d'un jeu de la justice environnementale, *serious game*, etc.)
- **Poursuivre les ateliers et les réflexions sur la prise en compte de l'éco-anxiété**, notamment pour les étudiant-es en année de mobilité, et mise en place à venir d'outils pour mieux gérer cette problématique.

INDICATEURS

- Obtention de la labellisation DD&RS
- Mesures d'impact
- Nombre de forfaits Erasmus+ « mobilité durable » demandés
- Évolution de la proportion du nombre de mobilités hors Europe à l'année par rapport au semestre
- Nombre de places et utilisation des places de stationnement pour vélos



Vie démocratique et représentation étudiantes

- **Action 59 : Favoriser l'implication de tou·tes au sein de la vie démocratique de l'établissement :**

- **Mieux informer** dès les pré-rentrees sur les calendriers, les règles et les instances de la démocratie universitaire

- **Encourager la participation électorale et l'émergence de candidat·es à la représentation** dans les différentes instances de l'établissement et du site : augmentation de la communication dans les périodes de campagne et en amont, information sur le rôle des élu·es et des instances avec la rédaction d'un guide et des réunions d'information...

- **Accroître la communication** autour des différentes élections pour favoriser la participation électorale

- **Ouvrir certains séminaires de recherche** relatifs aux réflexions et innovations démocratiques, à la démocratie universitaire aux étudiant·es intéressé·es des premier et second cycle

- **Action 60 : Accompagner les élu·es étudiant·es dans leur travail de représentation :**

- Assurer la **formation, notamment juridique, des élu·es**. Ces formations seraient notamment bénéfiques pour les élu·es siégeant en Commission Disciplinaire, qui participent à la réalisation des enquêtes menées dans ce cadre.

- **Charte des élu·es étudiant·es** qui précise leurs droits et leurs devoirs, le cadre des aménagements dont ils et elles peuvent bénéficier. Elle permettra également de mieux communiquer autour des modalités d'accès au Bureau des élu·es étudiant·es au sein de la Manufacture des Tabacs.

- **Favoriser leur collaboration active active** à la vie institutionnelle et démocratique avec **une prise en compte de leur travail** qui leur permet de concilier leurs études avec leur mandat ainsi qu'une visibilisation de leur rôle pour une meilleure reconnaissance. Cette réflexion sera engagée avec les élu·es étudiant·es.

- Réfléchir aux outils permettant de favoriser **la communication entre les élu·es et le reste de la communauté étudiante**. Les dispositifs de communication accessibles aux associations étudiantes pourraient être élargis aux listes étudiantes (accès aux écrans d'affichage dans les halls et escaliers, avoir les mêmes possibilités d'organisation de réunions et de conférences, etc.).

Action 61 : Assurer une bonne représentation de tou·tes les élèves aux différents niveaux de l'établissement :

- **Des élu·es dans les différentes instances de l'IEP** : Conseil d'Administration (9 élu·es), Commission des Formations et de la Vie Étudiante (9 élu·es), Commission scientifique pour les doctorant·es et ATER (1 élu·e)

- **Des représentant·es sur le site** : CEVE de l'EPE UT Capitole (1 élu·e de l'IEP). Des discussions pourraient être engagées pour améliorer la représentativité à ce niveau, par exemple en augmentant le nombre d'élus·es, en permettant que les réunions d'instances de l'EPE ne tombent pas les mêmes jours que celles de l'IEP ou encore sur des créneaux de cours, faciliter pour les élu·es la possibilité de s'absenter pour siéger dans les instances.

- **Des délégué·es au sein de chaque conférence de méthode, parcours et masters**

- **Des volontaires au sein du comité de la Transition Écologique tripartite (CTE)**, avec 3 étudiant·es sur 7 membres, consulté par la CFVE et le CA sur les enjeux écologiques, qui se réunit 4 à 5 fois par an. Il s'accompagne d'éco-délégué·es (jusqu'à 22 personnes dont au moins 1 par promotion). Ces activités sont valorisées : création en 2023 de la fonction d'étudiant·es éco-délégué·es et étudiant·es volontaires du CTE avec gratification.

- **Des innovations démocratiques** (tel le CTE ou le forum tripartite) **à favoriser dans le respect des instances de la démocratie universitaire**. Certaines innovations qui émergent lors de temps forts au sein de l'institution (mobilisations...) pourraient être pérennisées à plus long terme, en répartissant la charge organisationnelle

- **Action 62 : Renforcer la communication sur les droits et les responsabilités des étudiantes et étudiants**

INDICATEURS

- Taux de participation aux différentes élections
- Nombre d'élus·es formés
- Nombre de réunions avec des représentant·es des étudiant·es
- Nombre de volontaires pour le CTE et d'écodélégué·e



Vie culturelle et sportive : développer et rendre visible l'offre du site

- **Action 63 : Développer et institutionnaliser les événements culturels et scientifiques** ouverts à tou·tes, organisés avec les associations étudiantes, les services, les formations, les partenaires de l'établissement et ses laboratoires de recherche.

- **Mutualiser des actions culturelles, à développer en collaboration avec l'Espace Culturel de l'Université Toulouse Capitole.** Volonté d'interconnexion croissante entre l'Espace Culturel et la vie étudiante de Sciences Po Toulouse afin qu'un maximum d'élèves bénéficient des offres et des services qu'il propose.

- Développer les **initiatives des parcours / Masters et des associations** dans l'organisation de manifestations culturelles (sur le modèle du festival annuel du M1 Études Culturelles ou la Cérémonie de remise des Diplômes co-organisée avec le parcours Communication)

- **Optimiser la communication** autour des événements culturels (agenda culturel disponible en ligne, newsletter, affichage sur écrans, dans l'entrée et l'escalier principal, de l'actualité culturelles de l'établissement visant à diminuer les impressions papier...) et valoriser la culture scientifique de Sciences Po Toulouse.

- **Poursuivre la valorisation médiatique et culturelle des actions liées à la transition écologique** : création d'expositions (photos, kakemono...) et de podcasts à la suite de voyages pédagogiques sur ces questions, publications sur une chaîne Youtube créée en 2022 (mise en ligne de vidéos, conférences pour un public large) et un compte Instagram du CTE créé en 2023

- **Action 64 : Développer l'accès aux activités physiques et sportives pour l'ensemble des élèves, afin d'agir sur leur santé et leur bien-être :**

- Renforcer la **mutualisation des services** et réflexion commune sur les **équipements sportifs**. Améliorer les accords avec le Département des Activités Physiques et Sportives (DAPS) de l'UT Capitole afin de permettre un accès plus important des étudiant·es de l'IEP aux services et aux infrastructures sportives du campus, en attendant la construction de nouvelles installations à Armand Duportal. Un Schéma Directeur spécifique sur la vie sportive devrait être envisagé au sein de l'EPE. La réflexion devrait également être poursuivie pour des conventions avec d'autres institutions de l'ESR toulousain en vue d'accéder à des équipements sportifs à des tarifs plus accessibles.

- **Améliorer la communication** autour des activités physiques et sportives sur le campus et leurs bénéfices sur la santé.

- **Mieux associer les associations étudiantes**, notamment l'Association Sportive (AS), à la réflexion, la décision et l'évaluation des politiques sportives.

- **Améliorer le suivi organisationnel des événements inter-Sciences Po** (Artefact, Mirabeau et Jeux Inter-Sciences Po -JISPO) avec une fiche événement en cours de réalisation pour la rentrée prochaine et la mise en place d'autres outils de coordination.

- **Action 65 : Favoriser les pratiques culturelles diversifiées des élèves de l'établissement :**

- **Poursuivre l'expérience des « billets offerts »** pour les premiers spectacles vivants de la saison aux étudiant·es et personnels et développer pour tou·tes, au travers des conventions, les **tarifs préférentiels** à l'offre culturelle toulousaine, afin de rendre les pratiques culturelles plus accessibles financièrement

- Généraliser les conventions cadres avec nos **partenaires culturels** (il existe actuellement des conventions spécifiques pour les programmes de démocratisation, le master Études culturelles...)

- **Action 66 : Valoriser l'engagement artistique, culturel et sportif des étudiant·es :**

Le rôle des capitaines d'équipes sportives pourrait être pris en compte par le biais des «activités facultatives » au même titre que la présidence d'une association ; le statut et les activités des SHN et AHN pourraient être davantage visibilisés au sein de l'établissement et l'IEP pourrait accueillir un plus grand nombre d'événements qui visent à mettre en avant les talents des élèves.

INDICATEURS

- Nombre d'étudiant·es participant aux événements culturels de l'établissement
- Nombre d'événements culturels organisés
- Fréquentation des équipements sportifs mutualisés par les élèves de l'IEP
- Nombre d'étudiant·es engagé·es dans l'Association Sportive (AS)



GLOSSAIRE

AHN : Artiste de Haut Niveau
APL : Aide Personnalisée au Logement
CAF : Caisse d'Allocations Familiales
CTE : Comité de Transition Écologique
CIDFF : Centre d'Information sur les Droits des Femmes et des Familles
CFVE : Commission des Formations et de la Vie Étudiante
CROUS : Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires
CVEC : Contribution de Vie Étudiante et de Campus
CTE : Comité de Transition Écologique
DDRS : Développement Durable et Responsabilité Sociétale
DISPO : Dynamique de l'Innovation Sociale et Politique
DU : Diplôme Universitaire
ECTS : Crédits européens transférables et capitalisables (European Credit Transfer System)
EPE : Établissement Public Expérimental
ESH : Étudiant·e en Situation de Handicap
EVE : Égalités et Vie Étudiante
FLE : Français Langue Étrangère
IEP : Institut d'Études Politiques
LGBTI+ : lesbiennes, Gays, Bisexuel·les, Transgenres, Intersexes et autres minorités sexuelles et de genre
MESRI : Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation
MOODLE : Modular Object-Oriented Dynamic Learning Environment, plateforme de campus virtuel
OFII : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration
OVE : Observatoire de la Vie Étudiante
PSSM : Premiers Secours en Santé Mentale
SHN : Sportif·ve de Haut Niveau
SDVE : Schéma Directeur de la Vie Étudiante
SIIAT : Service Système d'Information, Informatique, Audiovisuel & Télécom
SIMPPS : Service Interuniversitaire de Médecine Préventive et de Promotion de la Santé
SRI : Service des Relations Internationales
UT : Université de Toulouse
UT Capitole : Université Toulouse Capitole
VEE : Valorisation de l'Engagement Etudiant
VSS : Violences Sexistes et Sexuelles





Sciences Po Toulouse
21 allée de Brienne
CS 88 526
31685 Toulouse CEDEX 6

Tél. : +33(0)5 61 11 02 60

<https://www.sciencespo-toulouse.fr/>